

Séance extraordinaire du 4 avril 2019

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Damien, tenue à 17 h 00 le 4 avril 2019 en la salle habituelle des délibérations, à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire suppléant, monsieur Michel Dubé :

Messieurs Michel Charron, conseiller district 5
 Pierre Deschênes, conseiller au district 4
 Éric Deslongchamps, conseiller au district 1

Absents : Daniel Monette, maire
 Jean-Pierre Cholette, conseiller au district 2

Monsieur Simon Leclerc, directeur général, est également présent.

Cette séance extraordinaire a été convoquée pour prendre en considération les sujets suivants :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Service du MAMH
4. Période de questions
5. Clôture de la séance

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 17 h 04, les membres du conseil municipal prennent place à la table des délibérations et monsieur Michel Dubé ouvre la séance après la constatation du quorum.

Tous les membres présents reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation.

88-04-2019

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de monsieur le conseiller Pierre Deschênes, il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

89-04-2019

SERVICE DU MAMH

Considérant la demande des élus municipaux de Saint-Damien adressée à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour du support aux membres du conseil municipal et une proposition de démarche personnalisée répondant à leurs besoins spécifiques;

Séance extraordinaire du 4 avril 2019

Considérant que les élus municipaux ont pris connaissance de la proposition du MAMH Lanaudière pour du «soutien aux membres du conseil municipal»;

Considérant qu'à la demande du MAMH, le conseil municipal doit adopter une résolution les autorisant à enclencher la démarche par la tenue de rencontres individuelles avec le maire, les conseillers, le directeur général;

Considérant que le conseil est d'accord à recevoir du support de la part du MAMH;

En conséquence, sur proposition de monsieur le conseiller Eric Deslongchamps, il est unanimement résolu d'accepter la proposition de soutien aux membres du conseil municipal du MAMH de Lanaudière.

PÉRIODE DE QUESTIONS

90-04-2019

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de monsieur le conseiller Michel Charron, il est unanimement résolu de lever la séance à 17 h 08.

Michel Dubé
Maire suppléant

Simon Leclerc
Directeur général